

# **Commune de PAULINET (81 250) - Compte rendu séance du conseil municipal du 11 février 2011**

Séance du 11 mars 2011, le Conseil Municipal de Paulinet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Damien CHAMAYOU**

Date de la convocation: 7 mars 2011

**Présents:** M., AUBEROUX B, BLANC J, BOU A, BOULARAN D, CHAMAYOU D, DAURELLE P, FABRE A, FRAYSSINHES J, JAMME CI, RAMADE Y, QUINTARD G, VALETTE S.

**Excusé :** AVIZOU S, LACLAU M, RICARD D.

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

## **1 – Préparation dossier DETR**

### **11 Aménagement bâtiments locatifs Pommardelle, Paulinet ou St Etienne**

#### **Réhabilitation de deux logements communaux à vocation sociale et locale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la poursuite de la baisse de notre population résidente et aussi le manque de logements de qualité, notamment pour répondre à des demandes de jeunes souhaitant rester ou s'installer dans notre commune.

De par ailleurs la commune dispose d'un important patrimoine immobilier dont une partie, à vocation d'habitat, est en mauvais état.

Un projet de réhabilitation a été établi par Monsieur ENGUILABERT architecte, pour deux immeubles anciens, en s'inscrivant dans une démarche d'éco-construction (matériaux, consommation d'énergie, confort, chantier,...).

Il est présenté au conseil ainsi qu'un devis de l'opération.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

- D'engager un programme de réhabilitation de deux logements communaux pour un montant de 148 959.00 € H.T.,
- De solliciter auprès de Madame La Préfète du Tarn, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, catégorie N°1, pour la réalisation de ce programme,
- De transmettre ce projet au Pays Albigeois Bastides pour appui technique et recherche éventuelle d'un complément de financement Régional,
- D'assurer le complément de financement par emprunts et fonds propres,
- De donner la priorité N° 1 à ce programme,
- De donner mission à Monsieur le Maire ou de son représentant pour finaliser ce programme et mettre en œuvre cette opération,
- D'ouvrir au budget primitif communal 2011, section d'investissement, les crédits nécessaires.

### **12 Mise en sécurité local conseil municipal, archives**

#### **Aménagement et Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle du Conseil Municipal ainsi que du hall d'accueil**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dispositions réglementaires et rappelle les nombreuses utilisations de la salle du conseil municipal : réunions du conseil et des commissions,

## **Commune de PAULINET (81 250) - *Compte rendu séance*** *du conseil municipal du 11 février 2011*

bureau d'élections et de permanences, salle de réunion pour des associations et organisations locales, nombreux visiteurs extérieurs pour consultation des archives, ...

Ce local non réaménagé depuis plus de 40 ans nécessite des travaux de mise à niveau et de mise en conformité de sécurité et accessibilité.

Le projet d'aménagement établi est présenté au conseil ainsi que les devis.

### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

- D'engager un programme de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle du Conseil Municipal et hall d'accueil pour un montant de 23 540.62 € H.T..
- De solliciter auprès de Madame La Préfète du Tarn, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, catégorie N°2, pour la réalisation de ce programme,
- D'assurer le complément de financement par fonds propres,
- De donner la priorité N° 2 à ce programme,
- De donner mission à Monsieur le Maire ou son représentant pour finaliser ce programme et mettre en œuvre cette opération,
- D'ouvrir au budget primitif communal 2011, section d'investissement, les crédits nécessaires.

### **13 Programme de télésurveillance et supervision**

#### **Mise en place d'un programme de télésurveillance et supervision des installations de distribution d'eau potable**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'installer une télésurveillance et une supervision pour la distribution de l'eau « Route de Réalmont ».

Cet équipement est nécessaire pour le suivi et la bonne gestion de la politique de qualité de l'eau, mais aussi pour éviter des arrêts prolongés de distribution (réamorçage des réseaux) à la suite de très fréquentes pannes électriques de notre secteur de montagne.

En conséquence, après consultations, une proposition d'équipements de télésurveillance et de supervision établie par l'entreprise AMDEC (pour un montant de 18 184 € HT) est soumise au Conseil Municipal.

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

- D'engager un programme de télésurveillance et supervision pour la distribution de l'eau potable « Route de Réalmont » pour un montant de 18 184 € HT
- De solliciter auprès de Madame La Préfète du Tarn, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, catégorie N°6, pour la réalisation de ce programme,
- De donner la priorité N° 3 à ce programme,
- De donner mission à Monsieur le Maire ou son représentant pour finaliser ce programme et mettre en œuvre cette opération,

D'ouvrir au budget annexe eau 2011, section d'investissement, les crédits nécessaires

## **2 – Préparation création atelier relais par CCMA dans ancienne laiterie**

### **Cession bâtiment de l'ancienne laiterie à la Communauté de Communes des Monts d'Alban**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'installation de découpe de viandes dans le local de l'ancienne laiterie à Paulinet.

Pour réaliser ce projet la Communauté de Communes des Monts d'Alban, ayant les compétences requises d'atelier relais, transférerait par VEFA au gestionnaire de l'atelier de découpe.

**Commune de PAULINET (81 250) - Compte rendu séance**  
*du conseil municipal du 11 février 2011*

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

- De céder le rez-de-chaussée du bâtiment ancienne laiterie, parcelle DP 183 à la Communauté de Communes des Monts d'Alban pour un montant de 20 000.00 €.
- S'engage à faciliter la desserte routière de ce bâtiment.
- De donner mission à Monsieur le Maire ou son représentant pour finaliser ce programme, établir un protocole d'accord financier avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et mettre en œuvre cette cession.

### **3 – Proposition décision modification budgétaire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux d'opérations d'investissement sous mandat du SDET au hameau de Pommardelle pour l'éclairage public d'un montant de 4 129.83 € TTC, (travaux non prévu au budget 2010). La participation de la commune s'élève à 1 712.71 € TTC. Cette opération fera l'objet d'une opération budgétaire patrimoniale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:**

- Décide de mandater les frais de cette opération qui sera repris au budget 2011.

### **4 – Questions diverses:**

**41 - Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes des monts d'Alban.**

**Création et gestion de réseaux de chaleur bois.**

Le Maire indique que la Communauté de communes des monts d'Alban a délibéré le 27 avril 2010 pour accepter la signature d'un projet de convention ayant pour objet de confier à TRIFYL le soin de procéder à une étude de faisabilité du projet d'installation d'un réseau de chaleur collectif à partir du bois à Alban.

Les conclusions de cette étude de faisabilité démontrent la pertinence d'un tel projet qui desservirait un certain nombre d'équipements collectifs situés à Alban : collège, salle omnisport, gymnase, école, micro crèche, ...

Le Maire indique que le syndicat TRIFYL est en mesure de porter ce type de projet en lieu et place des Communes et de la Communauté de Communes à la condition que la compétence « réseaux de chaleur » lui soit transférée. TRIFYL pourrait alors porter l'ensemble des investissements et assurerait l'exploitation du réseau, l'ensemble des charges correspondantes étant couvertes par les ventes de chaleur.

Pour ce faire, les statuts de la communauté de communes doivent être ajustés afin que celle-ci se voit transférer par les Communes membres la compétence de « création et gestion de réseaux de chaleur bois ».

Par conséquent, le Conseil de la CCMA sollicite par délibération du 1<sup>er</sup> février 2011 le transfert de cette compétence et l'adoption à cette occasion d'une version consolidée des statuts intégrant cette modification.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Commune de PAULINET (81 250) - Compte rendu séance**  
*du conseil municipal du 11 février 2011*

- Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1992, portant création de la Communauté de Communes des Monts d'Alban,
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2009 portant modification des statuts de la CCMA,
- Vu la délibération de la CCMA du 1<sup>er</sup> février 2011,

**APPROUVE** la modification des statuts proposée par la Communauté de communes des monts d'Alban visant le transfert de la compétence « création et gestion de réseaux de chaleur bois » dans le cadre de la compétence facultative « Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire »,

**APPROUVE** le projet de statuts consolidés joint à la présente délibération.

**42 – Préparation de la tenue des urnes pour les élections cantonales du 20 et 27 mars 2011**

Le Conseil Municipal avec l'accord des membres présents décide d'établir la tenue du bureau de vote comme suit :

<b>Planning présence conseillers pour bureaux de vote du 20 et 27 mars 2011</b>
---

**Ouverture du bureau : à partir de 8h (présence vers 7h45) :**

- Gilbert QUINTARD
- Yves RAMADE
- Damien RICARD
- Damien CHAMAYOU

**Relève de fin de matinée (à partir de 10h30 ), possibilité de casse croûte rapide sur place :**

- André FABRE
- Alain BOU,
- Julien FRAYSSINHES,
- David BOULARAN,

**Relève de début d'après midi (à partir de 13h) :**

- Claude JAMME,
- Sandrine AVIZOU,
- Sébastien VALETTE,
- Martine LACLAU,

**Relève de fin d'après midi (à partir de 16h) :**

- Jacqueline BLANC,
- Patrick DAURELLE,
- Gilbert QUINTARD,
- Damien CHAMAYOU,

**Dépouillement : 18 heures :**

- **Membres du bureau (désigné le matin)**
- Tous les conseillers qui le souhaitent,